



SNUipp/FSU 42

À Monsieur l'inspecteur d'académie,
Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale,

A Saint Étienne, lundi 12 mars 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Par ce courrier nous prenons acte du fait que vous refusez d'étendre une décharge totale aux écoles à 13 classes ayant pourtant au moins une ULIS et davantage d'élèves que l'école de Roanne Matel.

Vous argumentez sur le fait que cette école compte deux ULIS alors que la circulaire 2014-115 du 3/09/2014 précise bien qu'il faille trois ULIS pour bénéficier d'une décharge complète.

Nous comprenons de plus en plus mal votre position alors que vous avez su vous appuyer sur les textes, précisément le Décret n° 2015-1087 du 28 août 2015, pour justifier le fait que les collègues en REP ne perçoivent plus leur indemnité dès lors qu'ils ne sont plus en présence d'élèves.

Concernant la carte scolaire, nous notons que vous faites fi de la circulaire N°2012-202 du 18/12/2012 qui précise que dans les écoles qui scolarisent les enfants de moins de 3 ans ceux-ci sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée. Pourtant, dans la lettre que vous avez fait parvenir à l'école de St Paul de Vézelin vous excluez les élèves de moins de 3 ans en justifiant la fermeture par cette phrase : « Les effectifs prévisionnels s'élèvent à 50 élèves sans les élèves de moins de 3 ans ce qui porte la moyenne à moins de 17 élèves par classe....»

Vous comprendrez donc notre étonnement quant à votre lecture et interprétation des textes qui semblent varier selon les situations.

Nous vous demandons de bien vouloir nous accorder un entretien, les élus du SNUipp/FSU sont garants de l'équité et de l'égalité et ne peuvent accepter un tel fonctionnement. Nous avons par ailleurs d'autres questions en suspens dont nous souhaiterions débattre avec vous : CAPPEI, CUI/AESH, Comité médical, Carte scolaire.

Dans l'attente, veuillez croire, Mr le Directeur Académique, en notre profond attachement à l'Ecole Publique et à la défense de ses personnels.

Cécile AULAGNON, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU42

Yves BORNARD, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42

Jérémy ROUSSET, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42